

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 12/12/2022

Délibération N° 12/12/2022 23

**VENTES AMBULANTES SUR LES EMPLACEMENTS PUBLICS
FIXATION DES TARIFS 2023**

=====

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 6 décembre 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIAK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Karine GOUBE, Pierre-Marie SOUILLARD, Nathalie CARTIGNY, Frédéric HOUPLAIN, Fatima ATTINI, Fabienne CAMUS, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Florence CAUDRON, Corinne MERCIER, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Lucas CHASSAGNE, Laura OLENDER

Étaient absents excusés :

M. Marc LABUR qui a donné procuration à M. Philippe MERCIER
M. Serge BRUNEAU qui a donné procuration M. Pierre-Marie SOUILLARD
M. Alain STEUX
M. Thierry PLOUVIEZ qui a donné procuration à Mme Béatrice WOZNIAK
M. Jean-Christophe CAMBIER qui a donné procuration à Mme Karine GOUBE
Mme Maggy JANSOONE qui a donné procuration à M. Nicolas DESFACHELLE

Était absent :

Mme Laura OLENDER est élue Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

« Au nom du Bureau Municipal, je vous propose de fixer ci-dessous les droits de place pour les commerçants ambulants désirant s'installer sur le territoire de la commune à compter du **1^{er} janvier 2023** :

Tarif linéaire	1.50 € le m ² / jour
<u>Forfait 1/2 journée/semaine</u>	
- 20 m ²	27,90 € / trimestre
+ 20 m ²	69.80 € / trimestre
<u>Forfait 1 jour / semaine</u>	
- 20 m ²	41,80 € / trimestre
+ 20 m ²	83.60 € / trimestre
<u>Forfait 7 jours / 7</u>	
- 20 m ²	93.40 € / trimestre
+ 20 m ²	198.10 € / trimestre

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le
et de la publication le 13 décembre 2022
Extrait certifié conforme à l'original
Nicolas DESFACHELLE
Maire,

